

**Séance du 1 décembre 2022**

Date de la convocation : 18 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 62

**Sont présents :**

Martine JOLY, Présidente ; Jean-Paul LEMOINE, Conseiller Communautaire ; Atissar HIBOUR, Conseillère Communautaire ; Marie-Josée HORNBERGER, Conseillère Déléguée ; Sébastien FRANZ, Conseiller Communautaire ; Nathalie PLATINI, Conseillère Communautaire ; Emilie ACHARD, Conseillère Déléguée ; Vincent REMOND, Conseiller Communautaire ; Fabrice COLLIGNON, Conseiller Délégué ; Fatima EL HAOUTI, Vice-Présidente ; Alain HAUET, Vice-Président ; Bernard DELVERT, Vice-Président ; Benoît DEJAIFFE, Conseiller Communautaire ; Sylvie JOLLY, Conseillère Communautaire ; Pierre-Etienne PICHON, Conseiller Communautaire ; Joël SWARTENBROEKX, Conseiller Communautaire Suppléant ; Jean-Antoine LEAL, Conseiller Communautaire Suppléant ; Benoît HACQUIN, Conseiller Communautaire ; Francis JOURON, Conseiller Communautaire ; Lydéric ENCHERY, Conseiller Communautaire ; Gérard ABBAS, Vice-Président ; Michel ROUSSELOT, Conseiller Communautaire ; Michel VIARD, Conseiller Délégué ; Patrick BERNARD, Conseiller Communautaire ; Jean-Michel GUYOT, Vice-Président ; Michel FAYS, Conseiller Communautaire ; Fabrice VARINOT, Conseiller Communautaire ; Franck BRIEY, Conseiller Communautaire ; Serge NICOLAS, Conseiller Communautaire ; Lionel BEAUFORT, Conseiller Communautaire ; Anthony YUNG, Conseiller Communautaire ; Sylvain GILLET, Vice-Président ; Marc DEPRez, Vice-Président ; Marie-Françoise NAVELOT-GAUDNIK, Conseillère Communautaire ; Luc FLEURANT, Conseiller Communautaire ; Jean-Yannick HANEN, Conseiller Communautaire Suppléant ; François GATINOIS, Conseiller Communautaire ; Gérald MICHEL, Vice-Président ; Michel RIEBEL, Vice-Président ; Marie-France BERTRAND, Vice-Présidente ; Didier SUGG, Conseiller Communautaire ; Daniel BRIAT, Conseiller Délégué ; Jean-Paul REGNIER, Vice-Président ; Jean-Claude MIDON, Conseiller Communautaire

**Sont excusés avec pouvoir de vote :**

Patricia CHAMPION par pouvoir à Jean-Paul LEMOINE, Juliette BOUCHOT par pouvoir à Fatima EL HAOUTI, Bertrand PANCHER par pouvoir à Martine JOLY, Mathias RAULOT par pouvoir à Sylvie JOLLY, Atika BENSADI par pouvoir à Benoît DEJAIFFE, Frédéric VERLANT par pouvoir à Pierre-Etienne PICHON, Anne MOLET par pouvoir à Michel ROUSSELOT, Elisabeth GUERQUIN par pouvoir à Michel FAYS, Emmanuelle SIMON par pouvoir à Fabrice VARINOT, Hervé VUILLAUME par pouvoir à Lydéric ENCHERY, Céline MAYEUR par pouvoir à Lionel BEAUFORT

**Sont excusés :**

Séverine KUBANY, Michel LAGABE, Loup KNAVIE, Christophe GALOPIN, Philippe GERARD, Cathie VARNIER, Jean-Luc OBARA

**Secrétaire de Séance :**

Alain HAUET



**DÉCLARATION DE PROJET PORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE LA COMMUNE DE GIVRAUVAL - CRÉATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**BILAN DE LA CONCERTATION**

2022\_12\_01\_14

Par une délibération du Conseil communautaire en date du 07 juillet 2022 est initiée une déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Givrauval en vue de la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, ce, pour répondre aux obligations de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Dans ce cadre, l'État et le Département de la Meuse ont approuvé le s  
période 2020-2026, respectivement par arrêté du 13 avril 2021 et délibération

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 06/12/2022

ID : 055-200033025-20221201-2022\_12\_01\_14-DE

L'aire d'accueil de la Communauté d'Agglomération doit être accueillie le long de la RD 966, à la sortie de la Commune de Ligny en Barrois, sur les parcelles ZD 58, récemment acquises par la Communauté d'Agglomération et partie de ZD 56, déjà propriété de la collectivité. Cet aménagement concerne une superficie d'environ 1 hectare.

Pour rappel, la déclaration de projet est une procédure du code de l'urbanisme permettant de faire évoluer le document quand le projet n'est pas compatible avec celui-ci et que son caractère d'intérêt général est démontré.

L'étude environnementale étant devenue quasiment systématique, le projet soumis à l'avis de l'autorité environnementale a fait l'objet d'une concertation préalable auprès du public en application des dispositions de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Un dossier comportant une notice de présentation intégrant une analyse des incidences sur le milieu naturel et environnemental a été mise à la disposition du public en Mairie de Givrauval aux jours et heures d'ouverture au public du 15 septembre au 15 octobre 2022 inclus.

Des affiches en format A2 sur fonds jaune ont été apposées en Mairie de Givrauval et sur le site même. Un avis presse a été réalisé dans l'Est Républicain pour informer le public et l'inviter à produire ses remarques dans un cahier de concertation ad hoc en Mairie de Givrauval . Une information a également été réalisée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Cette période de concertation n'a produit aucune remarque, ni réserve, ni opposition au projet. Il convient donc de tirer un bilan positif de cette concertation.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme de la séance privée réunie toutes commissions confondues, à l'unanimité, décide de :

Par 55 voix pour

- Tirer un bilan positif de la concertation relative à la déclaration de projet portant sur la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la Commune de Givrauval,
- Donner tout pouvoir à la Présidente ou à l'un de ses Vice-Présidents ou Conseillers Délégués pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LA PRESIDENTE,  
Le Directeur Général des Services,

Jean-Marc CLEMENT